



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 31 octobre 2019

---

**Le 31 octobre 2019, le SIMACS rejoint la Fédération CINOV pour asseoir sa position d'interlocuteur légitime de l'Etat, des partenaires sociaux en ce qui concerne les métiers du Coaching professionnel, de la supervision et de l'accompagnement<sup>1</sup>.**

**Syndicat professionnel avant tout, le SIMACS devient le 31 octobre 2019 membre de la Fédération CINOV. De cette manière, les métiers de l'accompagnement, du coaching professionnel, de la supervision qui sont représentés par le SIMACS, pourront être représentés au sein de la branche professionnelle BETIC.**

**Le SIMACS se positionne ainsi comme interlocuteur incontournable autour des métiers de l'accompagnement professionnel, œuvrant pour compléter leur reconnaissance institutionnelle auprès des Pouvoirs Publics et des Partenaires Sociaux.**

Loin du métier émergent que nous avons connu à la fin des années 80 (peu de formations certifiaient encore à cette époque), le métier de **coach professionnel** a su se structurer rapidement dès les années 90 autour de certifications privées et de diplômes universitaires, de pôles de recherche universitaires, d'accréditations françaises et internationales et a su se faire enregistrer le titre de coach professionnel au Registre National des Certifications Professionnelles.

Afin de proposer aux entreprises, collectivités territoriales, administrations d'Etat et à toute personne en émettant le besoin des professionnels de haut niveau, les fédérations françaises et internationales recommandent fortement le recours à des **coachs professionnels formés, certifiés et supervisés**, la **supervision** des coachs, pratique déjà utilisée par de nombreux autres professionnels de l'accompagnement ou de la relation d'aide tels que les travailleurs sociaux, les personnels de santé ou encore les psychologues étant l'un des marqueurs clés de la professionnalisation.

Le développement de tous ces dispositifs et pratiques, exigeants, techniques et complexes, confirme la nécessité d'en suivre les évolutions, d'instaurer un dialogue pédagogique avec différentes instances dont les Pouvoirs Publics et les médias, et d'informer clairement les clients potentiels sur leurs usages, intérêts et bénéfices. D'autre part, il s'agit de protéger le métier de « coach professionnel » (versus « coach autoproclamé », pratiqué parfois encore par des personnes sans formation spécifique ou sans qualification), et d'informer les générations futures sur la réalité des métiers, de défendre les intérêts de ses membres.

C'est pourquoi le 27 mai 2019, les cinq fédérations professionnelles de premier plan, l'**EMCC France**, l'**ICF France**, la **SF Coach**, **PSF** et le **SynPAAC\***, rassemblant plus de 3000 professionnels, se sont rapprochées pour créer le **SIMACS**, Syndicat Interprofessionnel des **Métiers de l'Accompagnement**, du **Coaching** et de la **Supervision**.

---

<sup>1</sup> Les métiers de l'accompagnement couverts : coachs professionnels, mentors, facilitateurs, médiateurs et superviseurs

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

- Commission Communication du SIMACS, [communication@SIMACS.fr](mailto:communication@SIMACS.fr)
- Marie-Hélène DINI, présidente du SIMACS, [président@SIMACS.fr](mailto:président@SIMACS.fr)